



Ouvertures du dimanche récupération

Par **nadège**, le **18/11/2010** à **13:16**

Bonjour,

Je travail dans une jardinerie où nous sommes ouvert le Dimanche.

Nous travaillons 35 h par semaine.

Quand nous travaillons le Dimanche, nous avons 2 jours de repos dans la même semaine Ex : repos Lundi + Jeudi travail Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche. Le dimanche est majoré de 25%.

Lorsque nous sommes en vacances nos patrons nous demandent de reprendre le travail le Dimanche. Lorsque nous demandons une journée de compensation en disant que la semaine de congé payés fait déjà 35 h et donc + la journée du dimanche on dépasse le temps réglementaire ils ne veulent rien entendre et nous disent que c'est normal.

J'ai besoin de connaitre un texte de Loi pour savoir qui a raison et leurs faire voir

Merci de pouvoir me répondre.